

# Le Progrès,

ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-CANADIENNES DE L'OTTAWA.

1<sup>e</sup>. Année.

OTTAWA, HAUT-CANADA, MERCREDI 15 SEPTEMBRE, 1858.

Numero 16.

## LE PROGRES. 1858.

CE Journal qui ne compte guère que quatre mois d'existence a déjà une circulation très étendue, dans le Haut-Canada, dans le Bas-Canada et dans les Etats-Unis. Fondé dans un but tout patriotique, il est devenu un organe déjà important pour la religion comme pour la nationalité. Le Progrès est le seul et le premier journal français publié dans le Haut-Canada. Les habitants d'origine française sont nombreux dans cette partie de la province. Enfants du sol ils ont tous de chers intérêts à faire valoir et à soutenir, c'est pourquoi le fondateur de ce journal n'a pas hésité à se jeter dans une entreprise que tout bon Canadien et Catholique doit encourager. Les obstacles que rencontre au début toute œuvre de cette nature sont surmontés : l'existence du Progrès est maintenant assurée. Une compagnie de douze Canadiens-Français s'est formée pour venir en aide à la publication de cette feuille. Ces messieurs sont les seuls propriétaires du Progrès. L'administration des affaires est confiée à une personne d'un zèle et d'une capacité reconnus. La rédaction est toujours entre les mains du fondateur, et l'accord unanime des membres de la presse française du pays à reconnaître le mérite de ce département du Progrès, assure, plus que jamais, un concours de circonstances et de moyens propres à en faire un journal utile et presque indispensable dans cette partie du Canada. Inutile de répéter ici le programme que ce journal suivra. Que l'on sache qu'avant tout il est Canadien et Catholique de cœur et d'esprit : indépendant en politique : défenseur infatigable de nos droits, et des institutions qui, de droit, appartiennent aux descendants des premiers civilisateurs de la Nouvelle-France. Le Progrès sera toujours un messager fidèle au-dessus des petites et des trivialités des journaux de partis : lorsqu'il arrivera au sein de la famille ce sera pour y annoncer la bonne nouvelle, pour y parler d'union, d'harmonie et de paix. En un mot, tous nos humbles efforts tendront sans cesse à en faire une bonne Gazette, d'information générale et de lecture choisie pour la famille.

Il tient beaucoup à nos amis et à tous nos compatriotes en général, de nous faire réussir en s'y abonnant immédiatement et en annonçant dans nos colonnes.

Qu'on nous adresse pour en examiner un numéro, nous l'expédierons *gratis* et nous sommes certain que personne ne nous refusera l'encouragement que nous sollicitons respectueusement.

Le Progrès est imprimé sur beau papier et adressé à chaque souscripteur sous enveloppe aux conditions suivantes :

Pour six mois.....Une Piastre.

Pour un an.....Deux Piastres.

On doit payer six mois d'avance.

Les Maîtres de Poste qui nous procureront 5 abonnés recevront le journal *gratis*.

Les Instituteurs recevront une déduction de moitié.

Les lettres doivent être adressées par la poste au "Gérant du Progrès," franc-port.

Ottawa, 8 Septembre, 1858.

(Du *Courier du Canada*.)

### Affaires Religieuses des Illinois.

Suite.

L'Evêque relut ensuite en présence de M. Chiniquy et du peuple de Sainte-Anne l'acte d'excommunication et avertit le peuple que tous pouvoirs et toute juridiction étaient enlevés à M. Chiniquy; puis, s'adressant à M. Chiniquy lui-même, il dit à peu près en ces termes (tout ce dit et fut Sa Grandeur fut dit et lu en langue française) :

"Homme misérable, il y a assez longtemps que vous trompez ce peuple ; il y a assez longtemps que vous pervertissez ce

bon peuple canadien, venu ici avec cette foi catholique puisée sur les genoux de bonnes mères de famille. Pour vous, allez faire pénitence ; allez expier les abominations et les sacrilèges dont vous vous êtes rendu coupable ; et si vous faites une pénitence sincère et salutaire, je vous promets que l'Eglise vous recevra, comme un enfant qui avait été perdu, mais qu'elle a retrouvé."

Monseigneur Duggan avait été interrompu plusieurs fois ; mais le calme, le sang-froid et la dignité solide ne lui ont pas fait un instant défaut : il avait au cœur le sentiment du devoir, et la grâce de Dieu le soutenait, il obéissait à la voix de celui qui a dit aux évêques de l'Eglise catholique : *Allez, enseignez les nations. . . ce que vous tierez sur la terre sera lié dans le ciel. . .* il était inaccessible à la crainte, insouciant des menaces, des outrages et de la mort même.

Après avoir rempli sa mission l'Evêque se dirigea vers les degrés de l'estrade pour se retirer ; mais en ce moment les partisans de M. Chiniquy l'entourèrent en vociférant et l'insultant :—L'Evêque, demeura impassible, et sans répondre, sans s'émouvoir, endura sans bouger toutes les injures et les menaces qu'on voulut lui adresser, jusqu'à ce que le shérif du lieu vint interposer son autorité et dire à cette foule ameutée, qu'il mettrait la personne de l'Evêque de Chicago, appelé là par eux-mêmes sous la protection de la loi et allait protéger son départ qui eut lieu, non sans insultes offertes à l'Evêque et au clergé qui l'accompagnait.

Dimanche le 22 de ce mois, plusieurs jours après cette scène qui marquera dans les annales glorieuses de l'Episcopat et dans les annales néfastes de l'erreur.— M. Chiniquy venait, dans le Palais de justice de Kankakee, devant une assemblée publique, tâcher de justifier la conduite de ses gens et faire sa nouvelle profession de foi, devant un auditoire protestant.

Il renouvela, parlant en anglais, toutes ses histoires à propos de son interdiction, renchérit sur les insultes proférées par lui, contre les évêques et notamment les évêques de l'Ouest et du Canada, injuria MM. Désaulniers, Brassard, Mailloux et Lapointe : il s'attaqua aux préjugés vrais ou supposés de ceux qui l'écoutaient et dit que l'Eglise de Rome n'est pas la religion de Jésus-Christ, mais la religion des Evêques, qu'il avait partagé que pendant son entree les idées que les prêtres et les Evêques catholiques donnent à leurs adhérents sur les protestants et le protestantisme. Qu'il ne lui restait qu'une seule consolation, la Bible, et une seule chose à faire se séparer des évêques et de la religion romaine. Il dit, à ce sujet, qu'il faisait un immense sacrifice, qu'on l'appellerait protestant et que ce nom est en grande défaveur auprès de tous ses compatriotes et il ajouta que s'il n'était plus un catholique-romain, il voulait qu'on l'appelât un chrétien-catholique.

Tel fut le dernier acte de ce malheureux prêtre, acte qui n'a pas même soulevé les applaudissements qu'en attendait son auteur, et qui a porté le dégoût dans les âmes honnêtes, sans distinction de croyances et d'origines.

Nous tenons ces détails de M. Alain curé de Bonaventure et de M. Gingras, curé de Saint-Raphaël, qui viennent de visiter les populations canadiennes de l'Illinois. Ces bons prêtres ont vu avec bonheur que le cœur de ces peuples est resté canadien, et par conséquent profondément catholique ; l'erreur en a pu égarer une partie ; mais le grand nombre est ce qu'il était aux bords heureux du Saint-Laurent. MM. Alain et Gingras ont été reçus non-seulement avec cette politesse qui distingue le canadien partout ; mais encore avec cet enthousiasme et cette effusion qu'on met, sur la terre étrangère, à recevoir des amis du pays, surtout quand ces amis sont des prêtres.

Bien des vœux et des prières s'élevèrent vers le ciel, du sein de la patrie, pour des compatriotes placés si loin de nous : et le rapport favorable que MM. Alain et Gingras

font, de concert avec les prêtres qui les ont précédé, de la grande majorité de ces populations va encore resserrer les liens d'amitié qui les unissent à nous.

FIN.

### ETATS-UNIS.

Dix Sœurs de Notre-Dame ont fait leur profession dans la chapelle de leur couvent, à Cincinnati, mercredi dernier, aux pieds de Sa Grâce Mgr. Purcell, et trois postulantes ont pris le voile blanc. Nous n'avons jamais un de nos échanges catholiques des Etats-Unis sans y trouver de ces heureuses nouvelles. La religion avance à pas de géant dans la grande République. A la fin, si les Yankees ne veulent pas toujours se rendre à la voix des prédicateurs de la vraie Eglise, l'exemple de toutes les vertus est encore un des grands moyens dont se sert la Divine Providence pour les convertir à la vérité.

### Prusse.

La ville de Berlin renferme trente mille Catholiques, tous animés du meilleur esprit. Les Sociétés de St. Vincent-de-Paul, les Compagnons chrétiens, les écoles des Ursulines ; et l'hôpital catholique dirigé par des sœurs de St Charles de Nancy, sont de puissants auxiliaires pour le clergé dont le zèle est admirable.—*Catholic Mirror*.

### Australie.

Mgr. Murphy, évêque catholique d'Adelaide est mort le 26 avril dernier après avoir gouverné pendant 14 ans ce diocèse où il a fondé un grand nombre d'églises et d'établissements religieux, et où il laisse les plus profonds regrets.—*Idem*.

### Concile provincial de St. Louis.

Le second concile provincial de St. Louis fera son ouverture le 19 Septembre prochain, dans la Cathédrale de cette ville. Les états et territoires qui sont sous la juridiction de l'archevêque de St. Louis, et ses suffragants sont le Missouri, l'Illinois, le Wisconsin, le Minnesota, l'Iowa, le Tennessee, le territoire du Nouveau Mexique, le Kansas, le Nebraska et le territoire indien. Mgr. P. R. Kenrick est archevêque de St. Louis ; ses suffragants sont Nos Seigneurs : Miles, évêque de Nashville ; Henni, évêque de Milwaukee ; Smyth, évêque de Dubuque ; Junker, évêque d'Alton ; Duggan, coadjuteur de l'archevêque et administrateur du diocèse de Chicago ; Miège, vicaire apostolique de l'Indian-territory, à l'Est des montagnes rocheuses et comprenant actuellement le Kansas et le Nebraska ; et Lamy, vicaire apostolique du Nouveau-Mexique. Le siège de St. Paul est vacant ; Mgr. Pelamourgues, évêque élu n'ayant pas accepté, M. A. Ravaux est administrateur du diocèse. Le siège de Chicago est aussi vacant, Mgr. O'Regan ayant donné sa démission, et ayant été nommé évêque de Dore, in partibus infidelium.—*Propagateur Catholique*.

### RAPPORT sur la Colonisation dans le Bas-Canada, pour 1857, par T. Bontiller, Inspecteur des Agences.

#### COMTE DE L'OTTAWA. Chemin de Templeton.

"Ce chemin a pour point de départ le moulin de Perkins, dans Templeton, se dirige vers la rivière Gatineau, à travers le township de Wakefield, et se termine sur le lot No. 7, dans le 9<sup>e</sup> rang de Wakefield, vis-à-vis l'Eglise catholique, sur la Gatineau.

Sa longueur est d'approximativement 24 milles, dont 12½ sont maintenant ouverts. De ces 12½ milles, quatre ont été ouverts en 1857.

Onze milles de chemin ouvert sont dans Templeton et le reste, 1½, dans Wakefield. Six milles sont praticables pour les voitures à roues ; mais aucune partie du chemin ouvert n'a été complétée.

Il a coûté \$60 par mille.

Six ponts ont été construits, mesurant ensemble 258 pieds de pontage, et il en reste encore à faire.

Ce chemin ouvre une étendue de pays qui n'a pas encore d'issue.

Le terrain est rocheux et non uni, mais bon. Les bois sont le pin et l'érable, ce dernier dominant.

Il existe dans les environs du chemin des pouvoirs d'eau et beaucoup de pierre à chaux.

La population dans Templeton et Wakefield paraît avoir augmenté de moitié depuis 4 ans.

Il reste encore beaucoup de bois de commerce dans ces townships.

La première gelée nuisible à la végétation est survenue dans ces localités vers le milieu d'Octobre. La mouche à blé, dit M. Cullen, y est inconnue.

Il a été bâti une Eglise catholique, l'an dernier, au moulin de Perkins.

Une somme de \$1200 serait nécessaire pour compléter le chemin."

#### COMTE D'OTTAWA.

##### Chemin de la rivière du Désert.

"La longueur projetée de ce chemin, d'après 60 milles, devait commencer au nord d'Aylmer, dans le township de Hull, et se terminer à la rivière du Désert.

Mais pour des raisons mentionnées dans mon rapport de l'an dernier, page 68, version française, il a été décidé que l'ouverture du chemin serait commencée entre les lots Nos. 35 et 36, (à Brook's Farm), dans le 2<sup>d</sup> rang du township de Law.

La distance de ce point jusqu'à la rivière du Désert, dans le township d'Egan, d'après le tracé de M. J. T. Roney, est de 47½ milles.

La longueur de ce chemin, ouvert en 1857, est de 11 milles, dont 10½ sont praticables pour les voitures d'été ; le reste n'est seulement pour les voitures d'hiver.

Le coût par mille en a été, terme moyen, de \$188.

Quinze ponts, formant ensemble 1236 pieds de pontage, ont coûté \$1157. Il a aussi été construit 1500 pieds de pontage et fascinage, dont le coût a été de \$559.

Relativement à la question que vous me faites, dit M. Farrell, au sujet de l'entretien du chemin, j'ai à vous répondre que le township de Law a été tout récemment organisé en municipalité, et que la corporation se prépare à pourvoir à l'entretien du chemin, autant que ses pouvoirs le permettent, et que les colons du township d'Aylwin, quoiqu'ils ne soient pas encore sous le régime municipal, ont néanmoins les mêmes intentions.

Quant à la nature du sol, j'ai observé que le long des deux premiers milles de chemin, il était de terre grasse et légère (loamy), avec un sous-sol d'argile (stiff clay), et qu'en suite il devenait gravelleux et pierveux. Depuis la fin du 7<sup>e</sup> jusqu'au commencement du 11<sup>e</sup> mille, le terrain est plus ou moins sablonneux. Les bois varient suivant la nature du sol. Dans les bas-fonds, on trouve l'épinette rouge, le cèdre et le sapin, et sur les hauteurs, différentes espèces de bois franc, avec une assez grande proportion de pin ; mais le bois franc prédominant sur les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> milles, c'est le hêtre. Les colons disent que le sol est de bonne qualité.

Les avantages commerciaux de ce chemin ne s'étendent qu'à ceux qui font la culture du bois. Cependant, beaucoup d'autres industries s'établissent probablement lorsqu'il sera terminé jusqu'à la rivière du Désert.

Il est question déjà de construire des moulins, etc., le long du chemin ; mais les capitalistes n'osent pas s'aventurer dans de telles spéculations avant que le chemin soit complété.

Les seuls pouvoirs d'eau qui existent au-dessus du chemin qui est complété sont : 1<sup>o</sup> Celui qui est à un mille de commencement du chemin et sur lequel il y a déjà un moulin à soie de construit, et 2<sup>o</sup> un autre très supérieur sur la ferme de M. Gilmour.

« Cependant, il en existe d'autres à des distances variant de deux à six milles du chemin.

« La somme qui, dans mon opinion, serait nécessaire pour compléter le chemin jusqu'à la rivière du Désert, est d'à peu près \$6000.

« Tous les terrains avantageux dans le township de Wakefield, où je réside, sont déjà pris. Dans le township de Low, tous les terrains auxquels, sous les circonstances actuelles, les colons ont pu avoir accès, c'est-à-dire jusqu'à une distance de 5 ou 6 milles de la rivière Gatineau, sont occupés, et quoique la terre dans l'intérieur, vers la partie ouest du township, est considérée comme étant d'une qualité supérieure à celle qui se trouve au fond du township, cependant, à cause du manque de chemin et de ponts, il n'y a aucune possibilité d'y transporter les provisions et autres choses nécessaires pour les besoins d'une famille qui voudrait y résider. Effrayés par ces obstacles, les immigrants, après avoir parcouru de longues distances à la recherche des terres, et attirés ici par ce qu'ils ont entendu dire qu'il y avait de bonnes terres dans Low, ont été vus assez fréquemment s'en retourner, avec une apparence de découragement pour aller trouver ailleurs l'objet de leurs recherches.

« L'ouverture de ce chemin a réellement donné l'élan à la colonisation dans les localités qu'il a traversées. Toutes les lots vacants le long du chemin ont été pris avec empressement pendant le cours des travaux, et même une partie considérable du township de Hinks, situé à l'est de la Gatineau, a été prise depuis la dernière récolte, et il en sera probablement ainsi sur toute la longueur du chemin au fur et à mesure qu'il sera ouvert.

« Le pin dans ces localités a été et continue à être exploité sur un grand pied. Il en reste encore une quantité plus que suffisante pour les besoins actuels et futurs, excepté pourtant dans Low où il en reste peu, que l'on pourrait dire de bonne qualité.

« La mouche à blé a causé, l'été dernier, quelques dommages peu considérables et seulement au blé. Les premières récoltes, quoiqu'elles n'en aient point été exemptes, ont cependant moins souffert.

« La première gelée qui a attaqué les plantes tendres, telles que les melons, les concombres et les patates, est survenue dans Wakefield et Low, en 1859, le 28 août, et en 1857, le 6 septembre.

« Il y a deux églises de construites sur la ligne de ce chemin : l'une à la rivière Désert, l'autre dans le township de Wright, toutes deux catholiques. Une place d'église a été marquée dans le township de Low.

« Les R. R. P. Oblats sont chargés de la mission du Désert et ils y ont un établissement florissant.—Note du Réd.

« Toutes correspondances et lettres doivent être adressées à J. B. C. Marsan, Ecr., Gérant du Progrès, Ottawa, H. C. Ce monsieur est chargé de l'administration des affaires du Journal; il percevra et réglera tous les comptes à dater du commencement de sa publication et dorénavant.

LE PROGRES.



OTTAWA, HAUT-CANADA.  
Mercredi, 15 Septembre, 1858.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDE DE PROPRIÉTAIRES CANADIENS-FRANÇAIS.

Aux Cris !!

Tous les journaux Clear-Grits et Rouges s'en donnent par ce temps-ci à crier victoire! Demandons-nous un peu s'il y a tant sujet d'oser de cette tactique insinuant, pour faire résonner partout ce qui, à notre avis, n'est ni un changement, ni une victoire pour le parti, ultra-démocratique, encore bien moins un triomphe. Examinons. M. Brown, le grand Casique à force de cabale, de manœuvres et d'organisation com-

plète n'est élu que par une mince majorité de 155 voix sur son adversaire, M. Cameron. Dans cette dernière élection George Brown a-t-il plus triomphé que l'hiver dernier? Non, il en a perdu et cependant tous les coqs rouges de chanter, victoire! triomphe pour les principes clear-grits! Ere Nouvelle pour les démocrates. M. Dorion le petit cacique est élu à Montréal par une écrasante majorité; et comment? Le Grifintown, le repaire de ce qu'il y a de plus turbulent, séditionnel et de canaille dans la reine de l'Amérique du Nord, supporté et marchant *ex æquo* avec la même gent canadienne-française des faubourgs de la ville tranquille par excellence paradant le jour et la nuit, ivres, armés, soudoyés comme de raison par les chefs de la bande, font main basse sur les paisibles citoyens, amis et partisans de M. Beaudry. Rixes, coups de gorge, tapage en un mot tout ce qui doit dégouter les honnêtes gens est employé, et pour couronner tout cela M. Dorion à le champ à lui seul le second jour de la votation, et il est ELU!!!—Triomphe! Victoire! encore pour les principes rouges! Et pour renfort, le fameux hibernier McGee, ex-rédacteur du *Cell* et du *New Era*; ex-rébellé, ex-proscrit; aujourd'hui REPRÉSENTANT de la ville de Montréal, bien de ceux qui ont le plus cherché à nuire à Ottawa au sujet du siège du Gouvernement, pour renfort disons nous, M. McGee harangue les siens jour et nuit et ne contribue pas peu à exciter les violences qui ont déshonoré la ville de Montréal durant ces dernières semaines. M. Dorion a gagné mais l'ordre, la paix, l'honneur y ont perdu. Cependant, c'est toujours une immense victoire.

M. Laberge est élu pour Iberville, mais sa majorité dans sa dernière élection lui fait moins honneur que son élection de l'hiver dernier.

M. Lemieux est élu sans opposition parce que le très rouge Dr. Blanchet qui l'avait opposé à la dernière élection, a, on ne sait pourquoi, abandonné la lutte dès le commencement. MM. Foley, Mowat et McDonald sont réélus, mais ce n'est pas plus victoire, ni triomphe que l'hiver dernier. Le Dr Connor est le seul qui ait gagné du terrain dans son élection. De l'autre côté l'hon. Sherwood est réélu à Brockville par une grande majorité; et l'hon. Galt l'est par acclamation à Sherbrooke. Il nous semble que s'il y a une victoire à chanter, chaque parti peut s'en acquiescer avec autant de grâce l'un que l'autre. M. Thibaudeau a été réélu par une majorité de 500 voix.

A ceux qui renvoient le Journal.

HEUREUSEMENT que le nombre de ceux qui ont renvoyé le *Progrès* est petit; mais, parmi ceux-là il en est qui agissent d'une curieuse manière. Voici pour quelques uns et des honorables encore. Par crainte, sans doute, que leur nom, en adresse, fut aperçu et que l'on se permit des remarques peu flatteuses sur leur compte, ces messieurs après avoir reçu le journal cinq semaines, nous l'ont renvoyé sous une grande enveloppe et sans doute aussi pour nous punir (de quoi?) ils ont eu la gentillesse de nous faire payer douze sous, pour leur enveloppe jaunie. C'est honorable pour des Honorables. D'autres personnes après avoir reçu le *Progrès* durant trois mois ont eu la fantaisie de le renvoyer sans parler de payer leur abonnement. Ceux-là sont encore assez honnêtes pour ne pas profiter plus longtemps de ce qu'ils ne voudraient jamais payer. Chaque médaille a deux côtés. Enfin il en est d'autres qui ont payé leur abonnement mais qui, n'approuvant pas, peut-être, tout ce que notre journal publie, nous le renvoient sans s'expliquer. En disant d'autres, nous nous trompons, il ne nous en a été renvoyé qu'un seul numéro marqué refusé par M. B... et encore après nous en avoir remis l'abonnement lui-même, il faut donc que la chose soit grave et que ce grave monsieur ait de graves raisons pour en agir ainsi.—Nous mentionnons ceci, non pas que nous nous chagrions beaucoup de la perte de cet abonné, mais comme l'on ne nous a point donné de raison ni d'explication nous sommes très-surpris d'une telle conduite. Malgré notre zèle et notre bonne intention, nous sommes faillible comme tout autre; parfois il pourrait bien nous arriver de déplaire à quelque lecteur, mais le bon moyen de nous faire amender, c'est de nous aviser amicalement. Nous remercierons nos abonnés de leurs sages avis, mais nous le disons une fois pour toute: si des hommes réputés capables de ju-

ger des hommes et des choses nous renvoient le *Progrès* sans explication,—malgré le respect que nous ayons pour les affaires d'autrui,—nous serons assez sévère pour leur donner ce qui leur appartiendra et ce, publiquement.

Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes, dans le Haut-Canada.

Cet acte est en force depuis le 1er Septembre. Comme le public en général a intérêt d'en connaître les principales dispositions nous allons en donner un abrégé que toute personne pourra facilement comprendre.

Clause 1. Personne ne pourra être arrêté, excepté qu'en vertu de cet acte, dans aucune cause au Banc de la Reine, Plaids Communs et Cour de Comté, par un mandat avant ou après jugement. Cet acte ne s'étend nullement à la Cour de Division et par conséquent ne peut avoir effet que dans les actions pour au-dessus de cent piastres.

Clause 2. Si un créancier peut donner preuve satisfaisante au juge que le débiteur lui doit cent piastres ou plus, que lui, le créancier, a souffert des dommages de la part du débiteur pour ce montant, et de plus s'il peut prouver à la satisfaction du juge, qu'il a bonne et valable raison de croire que le débiteur est sur le point de s'absenter de la province du Canada (il n'est pas dit du Haut-Canada seulement) avec l'intention de frustrer son créancier ou le demandeur de ce qu'il lui doit, alors le juge peut émaner un mandat d'arrêt, afin que le dit débiteur donne caution pour telle somme, que le juge décidera, ou qu'il soit emprisonné.

Clause 3 et 4. Refère au mode de procédure et autorise l'émission d'une règle de cour pour exiger caution, l'action pendante, c'est-à-dire après qu'elle est instituée et commencée sur une sommation ordinaire.

Clause 5 rend un *scrit* sans effet à moins qu'il ne soit exécuté sous deux mois de calendrier après sa date.

Clause 6 pourvoit à l'arrestation, sur un ordre du juge, après jugement rendu.

Clause 8. Suivant cette clause un ordre d'arrestation peut-être rescindé sur raison exposée à la satisfaction du juge.

Clause 9 statue que toute personne actuellement en prison sur warrant avant jugement a droit d'être élargi.

Clause 10. Le juge de comté a le pouvoir d'agir dans toutes causes relativement à emprisonnement, soit qu'elles soient encore à entre ou pendante devant la Cour de Comté ou devant la Cour Supérieure.

Clauses 11 et 12 pourvoient à l'examen du débiteur emprisonné, sous saisie, et pour son élargissement s'il n'y a pas bien de fraude contre lui.

Cette clause de la loi nouvelle ne peut-être avantageuse qu'après jugement. Il s'écoule malheureusement trop de temps entre l'arrestation d'un débiteur sur ordre d'un juge et l'époque de son examen. Pourquoi exposer des honnêtes gens, mais qui ne peuvent payer leurs dettes légitimement contractées et reconnues, pourquoi disons-nous les exposer au maltraitement et à la honte de l'emprisonnement avant qu'ils puissent faire connaître leurs justes raisons et se soustraire à la malice trop souvent la cause de la rigueur d'un avare créancier? Ceci est une grande lacune dans ce nouvel acte.

Clause 13. Cette clause permet à un créancier après avoir obtenu jugement contre son débiteur de le faire examiner (sans arrestation) et le faire emprisonner s'il prouve fraude de sa part.

Clause 14. Si un débiteur est élargi par moyens frauduleux il peut être arrêté de nouveau.

Clauses 18, 19, 21. Par ces clauses les assignations préférentielles sont efficacement réprimées. Toute confession de jugement en faveur d'un créancier au détriment de tous les autres n'est point valide ni d'aucun effet. Dans tous les cas un débiteur peut assigner ses effets, pourvu que ce soit dans l'intention de payer tous ses créanciers également. Toute cession de biens par un insolvable n'est point valide. La clause 21 rend toute personne faisant ou recevant une assignation frauduleuse sujette à être traduite pour délit grave et à être puni par un emprisonnement de douze mois.

Cette dernière disposition est fameuse en ce qu'elle mettra fin à ce genre de fraudes qui ont tant été répétées depuis une année.—Le commerce du Haut-Canada a particulièrement souffert par le système d'assigna-

tions préférentielles l'hiver dernier durant la crise commerciale.

Les principales dispositions de cet acte sont donc de mettre un terme à cette manie de faire serment contre un débiteur aussitôt qu'on s'imagine qu'il va quitter le pays que parce qu'il s'est endetté au-delà de ses moyens. Maintenant il faudra l'ordre du juge pour faire arrêter un débiteur. De plus, le débiteur pourra après avoir été examiné, se faire mettre en liberté s'il est honnête, et enfin il n'y aura plus de préférence entre les créanciers.

Extrait du Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne: 1857.

ARPENTAGES.—DANS LE HAUT-CANADA.

« Afin d'activer le développement des terres incultes dans le Haut-Canada, les arpentages suivants ont été ordonnés; quelques uns ont été achevés durant l'année dernière, et les autres sont très avancés:

« Dans la vallée de la rivière Ottawa, les townships de Sébastopol, d'Alcona nord et sud, et de Brudenell, sur le chemin d'Opeongo, contenant en tout environ 145,000 acres de terres, ont été arpentés et sont en vente. Les terres étant généralement d'une bonne qualité et d'un accès facile, les établissements s'y font rapidement.

« Les townships de Buchanan et Petewawa sur l'Ottawa, contenant 73,240 acres, ont été arpentés.

« Les arpentages des townships de Canonito, Miller et Griffith, sur la rivière Madawaska, sont bien avancés et offriront beaucoup de locations très-favorables, puisqu'ils contiennent 174,000 acres de terre, dont une grande partie est arable, dit-on.

L'A. P. Snow a été occupé à l'étude et au tracé d'une grande route conduisant de la ville de Perth à l'intérieur de la vallée d'Ottawa, et il fait un rapport favorable de ce projet. Ce chemin reliait la navigation sur le Rideau aux terres fertiles des eaux supérieures de la rivière Madawaska.

« Le tracé de chemin fait par l'A. P. Robert Bell, du comté de Renfrew aux grandes chutes de la rivière Madawaska a été prolongé jusqu'à la navigation par bateau à vapeur sur le Simcoe. Ce chemin traverse la vallée de l'Ottawa au centre, et il offrirait, s'il était ouvert, un vaste champ à la colonisation.

« Les A. P. Sinclair et Savigny tiennent maintenant les lignes de contour d'une rangée de township situés au sud du lac Nipissing et des rivières Matawin et des Français, où l'on a découvert une grande étendue de terres fertiles.

« La construction d'une grande route qui conduirait de l'embouchure de la rivière des Français, à travers cette étendue de terre, à l'Ottawa, non seulement développerait cette section de la province, mais serait encore d'un grand avantage pour les fabricants de bois de l'Ottawa supérieur, puisque par cette route ils pourraient faire venir leurs approvisionnements de lard, de fleur, etc., à bien meilleur marché que par la route actuelle, qui descend le St. Laurent et remonte l'Ottawa.»

CHANGEMENT DE MAGASIN.—Nos lecteurs de la ville voudront bien se rappeler que M. George Mortimer a maintenant ouvert son apothicaire dans la nouvelle bâtisse de M. Heavey, rue Sussex. Ce nouveau magasin conviendra mieux à M. Mortimer dont les affaires augmentent tous les jours exigent un vaste et spacieux local. Dire que M. Mortimer est un homme d'affaires et l'un de ceux qui, à force d'activité et d'activité et d'attention à su se faire une position au premier rang dans son genre de commerce, serait répéter ce que tous ceux qui le connaissent ont déjà dit mille fois.—Mais nous saisissons ce moment pour annoncer qu'il a, en changeant de domicile, augmenté son assortiment et que, aujourd'hui, nous ne craignons pas de dire il a la plus belle boutique de la ville. Vous y trouverez toutes les parfumeries de Lubin et d'autres, toutes les drogues et les articles de toilette imaginables, enfin nous affirmons qu'il a le meilleur fonds de la cité d'Ottawa. Les Canadiens qui voudront l'encourager seront toujours, comme ci-devant, sûrs de toutes les attentions possibles, et servis aux conditions les plus libérales.

COUR DE COMTE.—La cour du comté et de quartier de sessions pour le comté de Carleton s'est ouverte hier, 14 Septembre.

# LE PROGRES.

## Le Siège du Gouvernement.

Que les habitants de la cité d'Ottawa se rappellent que leurs grands ennemis au sujet du siège du Gouvernement, durant la dernière session étaient A. A. Dorion le chef des rouges du Bas-Canada, D'Arcy McGee, représentant de Montréal, le fameux Piché, le bouton de rose du comté de Berthier, et George Brown de Toronto. Ceux qui ont préféré résigner plutôt que d'enlever à Ottawa un avantage et un droit qu'elle tenait honorablement sont les honorables Cartier, Sicotte, Loranger, Alleyn, McDonald etc.

Les électeurs du comté d'Ottawa sont unanimes à exprimer hautement leur approbation des votes de M. D. E. Papineau leur représentant dans toutes les occasions où il s'est agi de leurs intérêts.—M. Papineau a été fidèle et a toujours voté en homme de principes et d'honneur.

— Nous voyons par nos échanges, que l'Hon. L. T. Drummond a perdu son élection dans le comté de Shefford. Son antagoniste M. Foster ayant obtenu une majorité de 236 voix. Les habitants de la vallée de l'Ottawa apprendront, avec peine, une telle défaite ; car l'hon. M. Drummond était un chaud partisan et supporteur de cette partie de la Province, et son dévouement pour notre cause lui a mérité notre sympathie.

## L'Hon. Baldwin.

Nos lecteurs apprendront avec regret que l'hon. Baldwin, l'honnête homme d'état, le digne collègue de Sir Lafontaine se retire de la lutte électorale de la division York. C'est vraiment une perte car des hommes de cette trempe sont rares et dans les tourments politiques ils sont les seuls qui peuvent ramener le calme et rétablir les choses.

Nous lisons dans un journal du Bas-Canada ce qui suit à propos de l'individu que le parti clear-grit voulait amener contre l'hon. Baldwin pour la division précitée.

« Savez-vous, lecteurs, quel est celui que M. Brown et le parti clear-grit ont désigné pour opposer à M. Baldwin et entend aujourd'hui supporter à la division législative d'York ?—C'est un M. Charley Roman que le *Montréal Pilot* appella a *horse jockey* et un *saloon habitué* que tout Toronto connaît pour un pauvre sire sous tous les rapports. Il convient d'ajouter, pour éclairer l'opinion publique sur les tendances du fameux ministre Brown-Dorion, que leur candidat, originaire du Bas-Canada, canadien français par descendance et catholique de naissance, est un apostat national et religieux, il s'appelle Charley en tant qu'individu, et presbytérien, nous croyons, en tant que sectaire—rien d'étonnant qu'il soit du parti Brown en politique. »

**LA TEMPERATURE.**—Les pluies torrentielles que nous essuyons depuis bientôt trois semaines causent beaucoup de dommage à la récolte des grains. Il y en a en grande quantité sur le champ, et le blé a germé même sur pied.—C'est un grand malheur, car la Providence avait, jusqu'à ces jours derniers, béni les biens de la terre et la récolte devait être extraordinairement abondante. Si le temps revient beau on pourra serrer beaucoup de grains et en assez bon état.

## Extraits des Journaux.

**FLÉAU SUR FLÉAU.**—Nous lisons dans un journal louisianais :

« La Nouvelle-Orléans est depuis quelque temps en proie à une panique extraordinaire. Une maladie connue sous le nom de "black tongue" a frappé les troupeaux dans quelques-uns des Etats du sud situés à l'est du Mississipi. Presque tous les animaux en ont été atteints, et leur chair devient dès lors une nourriture dangereuse. Plusieurs personnes ont même à ce qu'il paraît succombé aux suites de cette alimentation. L'alarme s'est aussitôt répandue dans les villes et campagnes, et à cette heure on ne mange de la viande de bœuf dans aucune ville de l'Alabama, de la Floride et de la Georgie. On s'abstient également, et pour la même raison de lait.

« La contagion de la peur a gagné la Nouvelle-Orléans, et la viande de boucherie a cessé de figurer sur un nombre considérable de tables. Ce n'est pas que l'on puisse jusqu'à présent citer un seul cas de mortalité causé par l'usage de la viande, mais comme

la maladie des troupeaux se propage de l'est à l'ouest, on craint que les bœufs du Texas et Attakapas n'en soient d'un instant à l'autre atteints, et beaucoup de gens croient devoir par prudence se condamner aux maigre ou se vouer au régime dispendieux du poulet.

« Les bouchers justement effrayés de cette abstention, qui prend pour leur industrie des proportions effrayantes, ont déjà annoncé par la voie des journaux qu'il n'y avait rien à craindre, que le "black tongue" n'a pas encore fait son apparition ni aux Attakapas ni au Texas, et qu'ils cessent de tuer des bœufs du moment que les bestiaux ne leur paraîtront pas aussi sains qu'ils doivent l'être. Malgré cette assurance, la ménagée règne encore dans une grande partie du public. »

**UNE AIGUILLE FAISANT SON CHEMIN.**—Un ouvrier tailleur, dit un journal de France, étant occupé dernièrement à coudre, avala par distraction une aiguille qu'il tenait entre les lèvres. Cette aiguille descendit dans l'estomac et lui fit éprouver des douleurs aiguës. Bientôt elle passa dans les intestins se faisant sentir par de nouvelles piqûres. Dernièrement, il aperçut à son flanc gauche un bouton rougeâtre et sentit sous l'épiderme la pointe de l'aiguille qu'il s'empressa de retirer en pratiquant une incision.

## Le Voleur vole.

Un marchand de grains qui revenait avant hier de Monthery, le sieur D... passait vers neuf heures du soir sur la route dite d'Orléans. Tout à coup, un individu de grande taille, tenant à la main un énorme bâton, vint se placer sur le chemin :

— Arrête, dit-il, tu as de l'argent, je le sais ; jette-moi ta bourse ou je t'assomme. — Diable ! repliqua M. D... sans s'effrayer, la demande est pressante. Voici ma réponse. Et tirant de sa poche un revolver qu'il arma, il ajouta en ajustant le malfaiteur :

— Si tu fais un pas de plus, je te tue ; il me serait désagréable, je te l'avoue, de causer la mort d'un homme ; cependant, si tu n'exécutes immédiatement ce que je vais t'ordonner, je fais feu. Je ne puis te manquer, je t'en préviens ; j'ai à mon service dix coups de pistolet à balles forcées. D'abord lance au loin ton bâton ; fouille toi-même dans tes poches et donne-moi ton argent, tes bijoux mêmes si tu en as.

— Je ne puis, dit le voleur, résister à une demande si bien appuyée ; mais tu travailles donc aussi... c'est mal de voler un confrère.

— Allons, dépêche, misérable, s'écria M. D... d'une voix menaçante ; c'est une punition que je t'inflige à ma manière ; je veux te dépouiller au profit des pauvres. Si tu fais un pas de plus, tu es mort ; vide tes poches, n'oublie rien, si tu veux éviter que fouille ton cadavre.

Le voleur ne se le fit pas répéter, il lança aux pieds du marchand son porte-monnaie et son bâton, puis il disparut à travers les champs.

Ce porte-monnaie contenait 103 fr. 95 c., que M. D... a versés dans le tronc des pauvres de l'église de sa commune.

— A Rome, un jeune malfaiteur presque enfant voyant passer, sur la place Carrette, une dame à vaste crinoline, eut l'abominable idée d'y mettre le feu. La pauvre victime cruellement brûlée, mourut le lendemain.

— On rapporte que Mde. Plessy Arnould s'est décidée à abandonner la scène pour entrer dans un couvent. Elle a débuté au théâtre Français en 1834, et elle est actuellement âgée de 39 ans.

— L'empereur Napoléon, à l'occasion de sa fête, a accordé 1,241 pardons ou commutations de peine, à 1,020 personnes, condamnées pour crimes, et 221 condamnés pour divers délits.

— M. Poitevin, le célèbre et intrépide aéronaute, si longtemps admiré par ses excursions à cheval ou le sort de plusieurs de ses prédécesseurs. Il s'est noyé en mer près de Malaga, tandis qu'il cherchait à opérer sur les côtes la descente de son ballon.—*Minerve.*

— L'agitation pour le rappel du Gouverneur-Général se propage sur toute la surface du Haut-Canada.

On assure que Son Excellence a déjà demandé son rappel.—*Journal de Québec.*

Jusqu'au *Journal de Québec* qui s'en mêle. Où prend-il ses informations ? Quand il dit "sur toute la surface du Haut-Canada," il veut en imposer ou il est grandement mal informé. Il est si éloigné de nous qu'on lui pardonne encore.

## Les mines du Frazer.

En 1810, John Jacob tenta Astor de fonder une colonie à l'embouchure de Columbia river entre les 10e et 11 degrés de latitude nord de l'emplacement où s'élève aujourd'hui la ville de San Francisco. Son projet était alors de former une Compagnie pour le commerce des pelleteries. Sans la guerre de 1852, il est probable qu'il eût doublé ou triplé sa fortune, en mettant ce projet à exécution. Mais la guerre et la jalousie de la compagnie d'Hudson traversèrent cette conception, et Astoria, sur le Pacifique, n'est plus guère connue que par l'auteur populaire qui a décrit cette colonie de sa plume éloquentes.

Et pourtant, si M. Astor eût poursuivi son plan primitif, nul doute que sa famille fût devenue l'une des plus riches, non seulement des Etats-Unis, mais encore du monde entier. C'est le long du Frazer, précisément sur le territoire choisi à cette époque par Astor, que viennent d'être découvertes les plus magnifiques mines d'or qu'on ait encore vues. La Californie et l'Australie pâlisent auprès. Indépendamment de l'or, tout conspiré à une terre promise de contrée.

Bien que située à 700 milles nord de San Francisco, elle a un ou deux degrés au sud de la latitude de Londres, et elle jouit d'un climat doux et tempéré, semblable à celui des côtes méridionales de l'Angleterre. A 150 milles en arrière du Pacifique, s'élève une chaîne de montagnes que couronnent les neiges éternelles. Mais entre cette chaîne et la côte, la température moyenne de l'année est de 54 degrés thermométriques. Les arbres fruitiers fleurissent au commencement d'avril, et en certaines parties, le blé rend de 20 à 30 boisseaux l'acre. Les fruits et légumes des régions tempérées réussissent à merveille. Les arbres sont gigantesques. Le fer, le cuivre et le charbon se trouvent en abondance.

De 1840 à 1850 nous avons obtenu, par un traité avec le Mexique, la possession de la Californie, et par un traité avec l'Angleterre, nous avons abandonné toute prétention à cette partie de l'Oregon située au Nord de 49 degrés.

Mais la souveraineté nominale du pays est de peu d'importance. Là, comme en Australie, les colons seront les maîtres, et tous les efforts de la compagnie de la Baie d'Hudson pour imposer des lois soit aux Anglais, soit aux Américains seront impuissants. Qu'on sache que l'or est là en immenses quantités, et cela suffira. Les flots de l'émigration s'y presseront, et les ressources locales se développeront bien vite. La Californie et l'Australie seront regardées comme stériles et usées pour la production de l'or.

Cette nouvelle découverte tend à attirer de plus en plus la population vers la côte occidentale du continent américain. L'émigration va prendre un nouvel élan. Les plus heureux seront ceux qui ont fait leur apprentissage en Californie et qui seront partis de bonne heure. Il y aura large place aussi pour les fermiers, ou pour les hommes qui, ne connaissant pas le travail des mines ont des bras vigoureux. D'ailleurs le métier n'est pas difficile, et il y aura bientôt une énorme demande de travail et des salaires fabuleux.—*Journal de l'Illinois.*

## Sentiment des Français envers les Anglais.

Un correspondant d'un journal anglais écrit ce qui suit de Cherbourg :

"Je m'aperçois que l'opinion générale sur ce qui se passe à Cherbourg est à peu près la même que j'ai exprimée dans mes lettres précédentes. Hier, j'ai eu l'occasion de converser avec le représentant d'un des petits Etats allemands, qui avait été invité aux fêtes avec le reste du corps diplomatique, et qui avait pu observer assez bien ce qui se passait parmi les personnages les plus importants de la grande réunion de Cherbourg. Le résultat des observations de ce monsieur n'était rien moins que favorable à une longue durée de l'alliance franco-anglaise. "Je crois, disait-il, que les souverains ont fait et font encore chacun de leur côté tout en leur pouvoir, et qu'ils sont également sincères dans leur efforts pour maintenir la paix ; mais les sentiments qui ani-

ment les deux nations, et surtout ceux des Français pour les Anglais, ne me paraissent pas de nature à assurer pour longtemps, la continuation de la paix entre les deux pays." L'antipathie qui existe entre les marins français et les marins anglais, cette antipathie qui a été si fort remarquée durant les fêtes de Cherbourg n'a pas échappé au diplomate dont je parle. Sa conviction était que pour la majorité des marins français c'était une souffrance, un vrai tourment de se trouver en contact avec les marins anglais pour se réjouir et non pour se battre. Ces sentiments de marins français étaient évidents pour tous ceux qui voulaient avoir des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Ces rudes marins Normands et Bretons ne se cachaient point pour éclater en imprécations contre la perfide Albion : à terre ou sur leur navire ils avaient toujours l'air de montrer le poing à leur vieille ennemie.—*Idem.*

## DECES.

Le 11 courant, à Lapasse dans le township de Westmeath dans le comté de Pontiac, Jean Barreille, oi-devant de la cité de l'Ottawa.

## ANNONCES.



## DEPARTEMENT DES TERRES

DE LA

## COURONNE,

Toronto, 27 Août, 1858.

AVIS est par le présent donné que les terres arpentées dans les townships de Derry Est et Ouest et Bowman, comté d'Ottawa, B. C., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, au prix de départ de trois chelins par acre dès et après le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, en faisant application à Edmund W. Murray, Ecuyer, l'Agent local au village de Buckingham, dans le dit comté.

Un cinquième du prix d'achat devra être payé comptant, et le reste en quatre versements annuels égaux, avec intérêt ; l'acquéreur devra résider sur la terre, y bâtir une maison de pas moins de 16 pieds sur 18, et mettre en culture deux acres au moins tous les ans par chaque cent acres pendant cinq années. On ne pourra couper ou enlever aucun bois à moins que ce ne soit au moyen d'une licence, excepté pour des fins d'agriculture.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.



## BUREAU DES TERRES

De la Couronne.

Toronto, 23 Juillet 1858.

AVIS est par le présent donné, que les terres arpentées dans le township de North-Albana, seront offertes en vente, au prix de quatre chelins par acre, le ou après le vingt-cinquième jour du mois prochain, en faisant application à l'Agent local, Thomas P. French, Ecuyer. Un cinquième du prix d'achat devra être payé comptant, et le reste en quatre versements annuels égaux, avec intérêt. L'acquéreur devra résider sur la terre, mettre en état de culture et récolter pas moins de deux acres tous les ans par chaque cent arpents durant les cinq premières années. On ne pourra couper ou enlever aucun bois sans licence, à moins que ce ne soit pour des fins d'agriculture.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

## RAIL ROAD HOUSE.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral que le public lui a accordé pendant qu'il tenait son hôtel dans la rue Sussex, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir UN NOUVEL HOTEL, rue de l'Eglise, à quelques pas de la Cathédrale. Sa maison peut contenir 60 pensionnaires, et il y a ajouté un superbe jeu de quilles.

Des omnibus conduiront les passagers des chais à son hôtel gratuitement.

Il invite ses anciennes pratiques et tous ceux qu'il a eu l'honneur de recevoir chez lui autrefois.

CHARLES LAPORTE, Ottawa, 28 Août, 1858.

# LE PROGRES.

**CHEMIN DE FER D'OTTAWA**  
ET  
**PRESCOTT.**



**ARRANGEMENT D'ETE.**  
Depart et arrivées des Trains.

**TRAIN DE LA HALLE.**—Part d'OTTAWA à 6 heures et demie le matin, tous les jours, Dimanche excepté: arrive à Prescott à 9 heures à temps pour rencontrer les trains Est et Ouest et ceux de New-York et Boston.

Part de Prescott à MIDI et trois quarts, à l'arrivée des trains Est et Ouest, et des Bateaux à vapeur Canadiens et Américains. Arrive à Ottawa à 8 heures 5 minutes P. M.

**TRAIN ORDINAIRE,** part de Prescott à 8 heures A. M.

Part d'Ottawa à 1 heure trois quarts arrive à Prescott à 5 heures 5 minutes P. M. à temps pour les trains Est et Ouest.

B. FRENCH, fils,  
Surintendant.

Prescott, 28 Août, 1858.

**LIGNE**  
DE  
**DILIGENCES**

ENTRE

**OTTAWA ET AYLMER.**



Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il a établi une ligne de DILIGENCES entre cette ville et Aylmer. Ses OMNIBUS partent d'Ottawa tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à l'arrivée du premier train du chemin de fer de Prescott, et les Mardis, Jendis et Samedis à 5 heures du matin. Arrivant à Aylmer pour le départ des Bateaux à vapeur qui voyagent en haut de ce poste, ils repartent pour Ottawa immédiatement après l'arrivée du steamer Emerald, tous les trois jours dernièrement mentionnés.

Pour plus amples renseignements on s'adressera au bureau des DILIGENCES, rue Sussex, près la Cathédrale.

On tient aussi des chevaux de louage et des voitures commodes.

On porte la plus stricte attention aux voyageurs. Les prix sont des plus faciles.

J. BEAUCHAMP.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**MUSIQUE CANADIENNE.**

CHANTS CANADIENS, avec accompagnement de piano. Prix trente sous.

LE DRAPEAU DE CARILLON, paroles d'OCTAVE CREMAZIE musique de C. W. SABATIER. Prix trente sous.

QUADRILLE CANADIEN pour le piano, par A. DESSANE. Prix trente sous.

L'ALOUETTE, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de C. W. SABATIER. Prix trente sous.

CHANT DU VIEUX SOLDAT CANADIEN, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de A. DESSANE. Prix quinze sous.

En vente chez

JAMES RITCHIE, Libraire,

Rue Spark,

Vis-à-vis le magasin de fer de George Hay.

Ottawa, 24 août, 1858.—Sins. 13

**AVIS.**

Le soussigné prévient le public, de ne pas acheter ni recevoir un billet promissoire pour le montant de \$40, fait en faveur d'ANTOINE LOYER, n'ayant reçu aucune valeur pour le dit billet.

EDOUARD WILLMENT.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**AUX SPECULATEURS**

**ENTREPRENEURS.**

PLANS d'Eglises, de Villas, de Résidences de Campagne, de Magasins, de Bâtisses de toute sorte, avec spécifications et devis préparés à ordre, sous le plus court délai et à prix modéré par

AUGUSTUS LAVER,

Architecte,  
Bureau, Ville Centrale, Ottawa, H. C.  
Ottawa, 28 Août, 1858.

**VINS, LIQUEURS,**  
EPICERIES,  
**PROVISIONS &**

**J. E. L. LAZURE,**

Rue Sussex, coin de Murray.

M. LAZURE, Marchand-Epicier, a l'honneur d'informer le public de la cité d'Ottawa et des campagnes environnantes qu'il tient constamment un assortiment complet et choisi de liqueurs spiritueuses, Vins, Epiceries et Provisions de toute espèce de première qualité et à des prix qui ne pourront manquer de convenir aux acheteurs. Les familles et hôtels qui veulent économiser sont priées de faire attention à la modicité des prix et au choix de ses Liqueurs, Vins et Epiceries. On prend en échange et on on achète de la potasse pour laquelle on paye plus cher que partout ailleurs. M. Lazure vient justement de recevoir un grand fonds de marinades; Sardines à l'huile; Cigares de la Havane; Riz; Thé de plusieurs qualités; Café vert, grillé et moulu; Sucre du pays; Cassonade; Sucre blanc; Savon parfumé de Liverpool et de Montréal; noix de toute espèce; tabac supérieur américain, anglais et Canadien; 30 douzaines grands verres; 25 douzaines seaux de bois; 50 grosses d'allumettes en boîte et en papiers; 1 grosse eau parfumée de fleurs d'orange pour toilette; 1 grosse fiole d'huile de castor clarifiée; 20 rames papier à lettres; 50 rames papier gris à envelopper; enveloppes de lettres à la boîte; chandelles spermacées et de saif; pipes à la caisse; ficelle; 500 lbs pommes seches; crackers; raisins; salératus; encre bleue, noire et rouge.

DE PLUS:

Une immense quantité de gros sel; morue; hareng, maquereau, etc., etc.; une grande quantité de cruches, jarres, pots et ustensiles en grès, bouteilles de toute dimension.

AUSSEI:

Eau-de-Vie Martel, Cognac en futailles et en bouteilles, Genièvre de Hollande; Rhum de la Jamaïque et des îles; Vins Champagne, Bordeaux, Ports, Madère, Sauterne; Whisky de Moulton et du Haut-Canada; Alcohol, etc., etc., etc.

Tout en remerciant ses anciennes pratiques J. E. L. Lazure espère une continuation d'encouragement qu'il s'efforcera de mériter à l'avenir comme par le passé.

Ottawa, Aout 1858.—lm.

**HUITRES FRAICHES**

EN

**ECAILLE,**

DE

**NEW-YORK,**

Reçues toutes les semaines

AU

**EMPIRE SALOON.**

P. O'MEARA.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**ISIDORE TRAVERSY.**

NOUVEAU

**MAGASIN**

**CANADIEN-FRANCAIS,**

RUE SUSSEX,

En face de la rue York.

**A BON MARCHE**

Pour Argent Comptant seulement.

I. TRAVERSY a l'honneur d'informer ses compatriotes Canadiens-Français de la ville et des campagnes, qu'il a ouvert un nouveau Magasin à l'endroit ci-dessus désigné, où il aura le plaisir de recevoir ses anciennes pratiques et ses nombreux amis.

Son assortiment est général, consistant en Marchandises sèches de goût et d'étape; Epiceries choisies, Liqueurs, Vins, Faïence, Chaussures, ferronneries, hardes faites en immense quantité; Livres français de prières et d'école, Papeterie, etc., etc., etc.

On vendra le tout au plus bas prix pour argent comptant. On portera toutes les attentions et égards possibles aux personnes qui voudront bien encourager ce nouvel établissement Canadien.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**HOTEL DU CASTOR,**

PAR

**ISIDORE CHAMPAGNE,**

Rue de l'Eglise.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**GEM RESTAURANT,**  
RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: le Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane &c. La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

**EAUX MINERALES**

DE  
**PLANTAGENET**

ET DE

**BORTHWICK.**

Le Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans la branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**NARCISSE PARENT,**  
**MARCHANT TAILLEUR,**

RUE SUSSEX.

A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il continue à recevoir des commandes pour habits de toute espèce. Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu, il espère toujours leur donner satisfaction dans ce qui lui sera confié comme tailleur.

L'Assortiment de ses draps consiste en: Draps fins assortis; Tweeds en grande variété; Vesting, Satin et assorti, &c., &c. Toutes commandes exécutées dans le plus court délai, aux prix les plus raisonnables et avec une élégance et un goût qui ne pourront être surpassés.

Ottawa, 10 Juin, 1858.

**CITY HOTEL**

PAR

**ISAAC BERICHON,**

RUE SUSSEX.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quant aux liqueurs, à la table et en un mot à tout ce qui peut assurer le confort du voyageur.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**GRAND RIVER HOTEL,**

**JOSEPH GAUTHIER,**

Rue Sussex, coin de Clarence.

M. GAUTHIER informe le public qu'il vient d'ouvrir son Hotel au lieu ci-dessus désigné. On y trouve continuellement les liqueurs les mieux choisies, et sa table sera servie de ce que le marché pourra offrir d'exquis et de bon goût.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**HOTEL DE BYTOWN,**

**J. T. Leveque,**

Rue St. Patrice,

Ottawa, 28 Août, 1858.

**DOCTEUR GARTLAN,**

Résidence et Bureau, Rue York, à quelques pas du Marché.

Consultations en Français.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**DR. VAN CORTLANDT.**

Ancien Médecin-consultant à l'Hôpital des Soeurs de Charité, actuellement Médecin-consultant à l'Hôpital protestant d'Ottawa.

On le trouvera à son domicile, tous les jours depuis 10 heures jusqu'à midi.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**Adresses d'Affaires.**

TOUTE Annonce professionnelle ou autre, de TROIS LIGNES seulement, paraîtra dans chaque Numéro pour \$3 par année.

**E. R. E. RIEL,**  
**MEDECIN-CHIRURGIEN.**

RUE SUSSEX.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**DR. ST. JEAN,**

Rue St. Patrice,

**VIS-A-VIS L'EVECHE.**

Ottawa, 28 Août, 1858.

**J. B. C. MARSAN,**

AVOCAT,

Bureau au-dessus du Magasin de J. Aumont,

**RUE RIDEAU, OTTAWA.**

Ottawa, 28 Août, 1858.

**FRANCIS LETORD,**  
**BARBIER ET PERRUQUIER,**

Salon, Rue Sussex, Basse-Ville.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**FRANCOIS DUHAMEL, FILS,**

GRAINS, GROCERIES, LIQUEURS

ETC., ETC., ETC.,

RUE ST. PATRICE,

Ottawa, 28 Août, 1858.

**FRANCOIS DUHAMEL,**  
**BOUCHER,**

TIENT constamment Jambons, Lard, frites et salé, Saucisses, Lard fumé, Viandes fraîches etc.

RUE ST. PATRICE.

Ottawa, 28 Août, 1858.

**CONDITIONS**

DU

**PROGRES.**

LE Progres, journal dévoué aux intérêts Canadiens et spécialement des populations Franco-Canadiennes établies sur l'Ottawa, est imprimé et publié à Ottawa, Rue Rideau, (Basse-Ville) et paraît le MERCREDI de chaque semaine.

L'abonnement est de \$2 par année, payable par six mois et d'avance.

Ceux qui voudront discontinuer devront en donner avis un mois avant l'expiration du semestre d'abonnement.

Tarif des Annonces.

Six lignes ou moins, 1ère insertion, 50 cents Pour chaque insertion subséquente, 15 de Dix lignes ou moins, 1ère insertion, 75 de Pour chaque insertion subséquente, 20 de

Annonces au-dessus de 10 lignes, pour la première insertion 8 cents par ligne et 2 cents par ligne, pour chaque insertion subséquente.

Il sera fait une déduction libérale pour les annonces de longue durée.

Les annonces de Naissances, Mariages et Décès seront insérées au prix uniforme de 25 cents payables d'avance, et les avis qui seront envoyés à ce Bureau devront être accompagnés de l'argent, si-non ils ne seront pas publiés.

Les lettres non-payées ne seront pas retirées de la poste.

BUREAU, Rue Rideau, Basse-Ville.

**IMPRIMERIE**

DU

**"PROGRES."**

**"OTTAWA CITIZEN"**

Rue Rideau, Basse-Ville.

**PIERRE MILLER,**

Typographe.